DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260413-2026_04_01-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 13
Suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 03/04/2026

Etaient présents : AUDOIRE S., BOIZARD S., FALEZAN A., GOBIN A., HERVIOU A., LANCIEN E., LE BARS A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., NICOLAS L., OUTIN V., SALAUN S., VINCENT E.

18 h 45 – Arrivée de LE VOGUER D. (point 9)

Absents excusés ayant donné pouvoir :
LE ROY G. donne pouvoir à VINCENT E.

Date de l'affichage : 16/04/2026

Un scrutin a eu lieu Anaïs LE BARS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 01

Logement communal rue de la Mairie - Travaux de remise en état suite à un sinistre incendie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le sinistre incendie survenu en janvier 2026 dans un logement communal situé rue de la Mairie,

Considérant les réunions d'expertise intervenues avec les compagnies d'assurance et Monsieur le Maire,

Considérant les devis présentés pour la remise en état du logement,

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des frais liés à ce sinistre est pris en charge par l'assurance de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le devis de l'entreprise POLYGON, située à Baud (56150), d'un montant de 38 813,09 € HT, pour les travaux de remise en état du logement (plâtrerie, menuiserie, peinture, électricité, revêtements de sol, etc.) ;**
- **D'approuver le devis de l'entreprise VERRE SOLUTIONS, située à Saint-Brieuc, d'un montant de 415,41 € HT, pour le remplacement d'un vitrage isolant sur un châssis de toiture type Vélux ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document afférent à ce dossier ;**
- **De préciser que les dépenses seront intégralement prises en charge par l'assurance de la commune.**

MAIRIE DE GOMMENEC'H (Côtes-d'Armor)

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU